Département des Alpes-de-Haute-Provence

République Française
Nom de l'assemblée

Nombre de membres en exercice: 8	**Séance du vendredi 07 juin 2024** L'an deux mille vingt-quatre et le sept juin l'assemblée régulièrement convoqué le 27 mai 2024, s'est réuni sous la présidence de Adèle KUENTZ
Présents : 5	**Sont présents:** Adèle KUENTZ, Jérémi BARANOWSKI, Alain MICHEL, Marec BRANDI, Isabelle BUTTNER SORIA
Votants: 7	**Représentés:** Marie-José FINIELS, Laurence TERRAS **Excuses:** **Absents:** Jeremy KALA **Secrétaire de séance:** Marec BRANDI

Le Procès-Verbal de la séance du jeudi 04 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame le Maire demande l'autorisation de mettre à l'ordre du jour un nouveau point concernant la création d'une nouvelle parcelle de jardin potager communal.
Après concertation et à l'unanimité des membres présents et représentés, il est autorisé à madame le Maire de mettre à l'ordre du jour ce nouveau point.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - Budget Transport - section Investissement - D_2024_031

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 ayant été trop importants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-4000.00	
2182 - 21	Matériel de transport	4000.00	
	TOTAL :	0.00	0.00
	TOTAL :	0.00	0.00

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - Budget Transport - section de Fonctionnement - D_2024_032

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 ayant été trop importants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-1500.00	
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1500.00	
	TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL :	0.00	0.00
	TOTAL :	0.00	0.00

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - Budget EAU - D 2024 033

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	1300.00	
6063	Fournitures entretien et petit équipt	-1300.00	
	TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-1700.00	
2158 - 13	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	3000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		1300.00
	TOTAL :	1300.00	1300.00
	TOTAL :	1300.00	1300.00

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Objet: Déclaration de la vacance d'emploi de l'agent de cantine - D 2024 034

Mme le Maire Adèle KUENTZ informe le conseil municipal que le contrat à durée déterminée de l'agent de cantine actuellement en poste prend fin le 31 août 2024. A compter du 1er septembre 2024, ce poste devient donc vacant.

Madame le Maire propose de renouveler cette vacance d'emploi selon les conditions suivantes :
- Grade d'adjoint technique sur les fonctions d'agent polyvalent de cantine et garderie.

- Poste sur un emploi permanent (catégories C1, C2 ou C3), et selon l'article L 332-8, ouvert aux agents contractuels.
- Temps de travail non complet, annualisé. La DHT est de 18h30, annualisée à 14h34 de rémunération.
- Rémunération en fonction de la grille indiciaire : catégorie C.
- Missions : l'agent réceptionnera et servira les repas du midi aux enfants de l'école primaire, en période scolaire. Il s'assurera du respect des règles d'hygiène alimentaire et des locaux. L'agent sera responsable du bon déroulement des repas et aura un rôle éducatif important envers les enfants. Il aura également la responsabilité de la garderie du soir après la classe.

Mme le Maire interroge le conseil municipal sur le recrutement d'un nouvel agent sur ce poste vacant à compter du 1er septembre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- De déclarer la vacance d'emploi de ce poste.
- D'autoriser Mme le Maire à lancer le recrutement et à signer tout document relatif à ce dossier.

Objet: Déclaration de la vacance d'emploi de l'Aide institutrice - D_2024_035

Mme le Maire Adèle KUENTZ informe le conseil municipal que le contrat à durée déterminée de l'aide institutrice actuellement en poste prend fin le 31 août 2024. A compter du 1er septembre 2024, ce poste devient donc vacant.

Madame le Maire propose de renouveler cette vacance d'emploi selon les conditions suivantes :
- Grade d'adjoint technique sur les fonctions d'aide institutrice.
- Poste sur un emploi permanent (catégories C1, C2 ou C3), et selon l'article L 332-8, ouvert aux agents contractuels.
- Temps de travail non complet, annualisé. La DHT est de 25h00, annualisée à 17h00 de rémunération.
- Rémunération en fonction de la grille indiciaire : catégorie C.
- Missions : l'agent aura en charge un groupe d'élèves sous la responsabilité de la/du professeur(e) des écoles, dans les locaux de l'école situés place de l'aire 05130 PIEGUT.
En collaboration avec la/le professeur(e) des écoles, dans un climat de confiance, l'agent devra accompagner les élèves en difficulté, assister et aider plusieurs élèves ensemble, stimuler la communication entre les élèves, leurs familles, en implication avec l'ensemble des acteurs qui entourent l'apprenant : parents, intervenants extérieurs, adultes du péri-scolaire.

.Mme le Maire interroge le conseil municipal sur le recrutement d'un nouvel agent sur ce poste vacant à compter du 1er septembre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- De déclarer la vacance d'emploi de ce poste.
- D'autoriser Mme le Maire à lancer le recrutement et à signer tout document relatif à ce dossier.

Objet: Adhésion 2024 IT 04 - Agence Départementale Ingénierie et Territoires 04 - D_2024_036

Madame le Maire Adèle Kuentz rappelle au conseil municipal que la commune est adhérente à l'Agence Départementale Ingénierie et Territoire 04 - **IT04** - depuis plusieurs années.

Cette Agence Départementale apporte aux communes soutiens et conseils dans différents domaines tels que les routes, l'eau, l'incendie...et les accompagne dans leurs démarches techniques, juridiques et financières.

Le montant d'adhésion est de 200 € HT pour une année.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de renouveler la convention avec IT04 pour l'année 2024 pour un montant d'adhésion annuel de 200 € HT, et autorise Madame le Maire à signer la convention proposée.

Objet: Création nouvelle parcelle jardin potager Auches et village - D_2024_037

Mme le Maire Adèle KUENTZ rappelle au conseil municipal que depuis plusieurs années des jardins potagers communaux sont loués aux Auches et au village. Aucun de ces jardins n'est actuellement disponible; tous sont exploités.
Elle informe le conseil municipal qu'une administrée de la commune a fait une demande pour pouvoir bénéficier d'un jardin communal.
Mme le Maire propose de répondre favorablement à cette demande par la création d'une nouvelle parcelle potagère. Concernant le montant il est proposé d'appliquer les nouveaux tarifs à savoir 10€ par tranches de 50m² de surface de parcelle mise à disposition par la commune.

Elle demande au conseil municipal de délibérer à ce sujet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De donner une suite favorable à l'administrée qui a exprimé le souhait de bénéficier d'un jardin potager.
- De créer ce nouveau jardin potager sur la parcelle B1447 (anciennement B627).
- D'appliquer un loyer annuel de 10€ par tranches de 50m² de jardin.

Il est rappelé que la parcelle mise à disposition doit être utilisée comme potager uniquement avec autorisation d'y installer un petit poulailler; l'installation d'une piscine est interdite, et le loyer annuel sera perçu au cours de l'été. Au cas où le jardin potager demandé et attribué ne serait pas exploité, au cas où le règlement du loyer ne serait pas effectué, au cas où le potager serait laissé en mauvais état après les récoltes, il sera retiré au bénéficiaire dès l'année suivante.

QUESTIONS DIVERSES

Organisation des élections européennes du 09 juin 2024

Madame le Maire Adèle KUENTZ présente le tableau prévisionnel de tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 09 juin 2024 :

Dimanche 09 juin 2024 – Elections européennes	**Tenue du bureau de vote** **Membre 1**	**Tenue du bureau de vote** **Membre 2**
8h00 – 10h30	Marec BRANDI	Adèle KUENTZ
10h30 – 13h00	Isabelle BUTTNER	Jérémi BARANOWSKI
13h00 – 15h30	Michael PEREIRA	Alain MICHEL
15h30 – 18h00	Marie-Jo FINIELS	Adèle KUENTZ

Après échanges et en concertation avec les personnes concernées :

- Madame le Maire Adèle KUENTZ occupera la fonction de Présidente du bureau de vote.
- Monsieur Marec BRANDI occupera la fonction de Secrétaire du bureau de vote.
- Madame Laurence TERRAS remplacera madame le Maire Adèle KUENTZ sur la permanence de 15h30 à 18h00.

Organisation d'un concert en septembre 2024

Madame la Maire Adèle KUENTZ propose de mettre en place un concert sur la commune de Piégut en septembre 2024. Il faut pour cela :

- Bloquer une date.
- Choisir un groupe.

Madame le Maire informe les élus que les administrés de la commune ont été sollicités afin de proposer des noms de groupes.

Après échanges :

- Il est décidé de bloquer la date du vendredi 06 septembre 2024 au soir pour le concert.
- Plusieurs groupes ont été évoqués :
    - Les Marins des Alpes.
    - High Buech Night Fever.
    - Les Mell's.
    - Les oiseaux de trottoir.
    - Jazzual Suspect.

Les élus présents se sont proposés de contacter ces différents groupes afin d'en connaître les tarifs et afin de savoir s'ils seraient disponibles le vendredi 06 septembre 2024.

Modification des horaires du bus scolaire pour le RPI 2024-2025

Madame le Maire rappelle aux élus que l'école maternelle aujourd'hui basée au lieu-dit les Gaillaches sur la commune de Venterol sera délocalisée à la rentrée 2024-2025 au foyer de ski fond de Venterol, en raison des travaux qui y sont prévus.
Un travail a été réalisé et finalisé afin que les nouveaux horaires et le nouveau trajet pour l'année 2024-2025, pour le RPI Piégut-Venterol, tiennent compte de ces changements.

Madame le Maire propose aux élus d'envoyer les nouveaux horaires aux parents concernés courant juin.
Elle informe les élus que le bus scolaire aurait la possibilité lors de sa tournée du soir d'avec les collégiens de récupérer, à la demande des parents, les enfants placés en garderie au foyer de ski de fond de Venterol afin de les déposer à l'arrêt de bus des Tourniaires. Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Rénovation Energétique des logements communaux et mise en place d'un groupe de travail

Madame le Maire informe les élus que l'étude concernant la rénovation énergétique des logements communaux est en cours. Les résultats devraient parvenir en mairie en septembre 2024. Il y aura alors une vision plus claire des travaux potentiellement à engager sur les logements qui le nécessitent ; des priorisations seront probablement à décider.

Pour ces raisons, madame le Maire propose qu'un groupe de travail se mette en place sur ce programme, dans un souci d'efficacité pour les investissements à venir.
Les membres présents approuvent à l'unanimité cette proposition.

Point sur l'Urbanisme

Mme le Maire indique au conseil municipal le cadre règlementaire en matière d'urbanisme : elle fait un rappel des évolutions règlementaires depuis la loi SRU 2000 jusqu'aux dernières réglementations : loi Climat et Résilience en 2021.
Elle précise l'objectif légal d'absence d'artificialisation nette à terme (2050) défini par cette dernière loi.
Avec, dans un 1er temps, la réduction par 2 de la consommation d'espace NAF 2021-2031 par rapport à la consommation d'espace observée sur la période 2011-2021.
Dans un 2ème temps les documents de planification devront définir des objectifs permettant d'aboutir à un développement à artificialisation nette nulle pour 2050 (ZAN : Zéro Artificialisation Nette).
En 2023, la loi facilitation mise en œuvre ZAN 2023 (Loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols) instaure notamment une *« surface minimale de développement communal »* d'1 hectare, garantie à chaque commune durant la première période décennale (2021-2031) (pour les communes qui se sont dotées ou s'engagent à se doter d'un document d'urbanisme avant le 22 août 2026).
Mme le Maire préciser que la commune peut faire le choix de rester au RNU (Règlementation National d'Urbanisme), les permis de construire continueront d'être instruits par la DDT 04 en respect notamment de la loi montagne et de l'urbanisation en continuité des habitations existantes.
La commune peut également faire le choix de réfléchir à nouveau (réflexion engagée dans les années 2010 par les précédentes municipalités) à se doter d'un document d'urbanisme (carte communale ou Plan Local d'Urbanisme).
Elle invite l'ensemble des conseillers municipaux à réfléchir dès à présent à cette question (rester au RNU ou relancer l'élaboration d'un document d'urbanisme) qui sera sûrement mise à l'ordre du jour d'un conseil municipal futur. Elle précise que l'élaboration d'un document d'urbanisme représente un coût financier pour la commune.
Mme le Maire indique que la loi Climat et Résilience comporte un enjeu de mesurer et de communiquer

régulièrement au sujet du rythme de l'artificialisation des sols, afin d'anticiper et de suivre la trajectoire et sa réduction. Ainsi un rapport doit être présenté à l'organe délibérant, faire l'objet d'un débat et d'une délibération du conseil municipal ou communautaire, et de mesures de publicité. Le rapport est transmis dans un délai de quinze jours suivant sa publication aux préfets de région et de département, au président du conseil régional, au président de l'EPCI dont la commune est membre ou aux maires des communes membres de l'EPCI compétent ainsi qu'aux observatoires locaux de l'habitat et du foncier.
Ce rapport sera présenté prochainement au conseil municipal. Dès à présent chaque personne le souhaitant peut consulter des données sur la consommation d'espace et l'artificialisation des sols sur le site internet https://mondiagartif.beta.gouv.fr/.

Le recensement 2025

Madame le Maire informe les élus que la commune devra réaliser le recensement de ses habitants entre le 16 janvier et le 15 février 2025.
Afin que cela puisse se faire en bonne et due forme il faut :

- Désigner un coordinateur communal avant le 28 juin 2024 et prendre un arrêté municipal avant le 30 août 2024 pour le nommer.
    - Qu'au moins un élu assiste à l'une des deux réunions d'information prévues en distanciel et qui se tiendront le jeudi 20 ou le mardi 25 juin 2024 en distanciel (inscription à faire avant le 13 juin).
- Autoriser le coordonnateur communal à assister à la journée de formation qui se tiendra durant le 4ème trimestre 2024.

Pour information/rappel : le coordonnateur communal sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

Monsieur Marec BRANDI propose de participer à l'une des deux réunions d'information à destination des élus. Madame le Maire propose de réfléchir à la personne susceptible d'endosser le rôle de coordinateur communal une fois les réunions d'information passées afin d'avoir en main un maximum d'informations concernant le recensement et son organisation technique et économique.

Fin de séance: 23h00

Madame la Maire Adèle KUENTZ

MAIRIE DE PIEGUT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Alpes de Haute Provence

Monsieur le Secrétaire de séance Marec BRANDI